

4 Économie

Zone économique à régime privilégié (Zerp) de Nkok

Lever les derniers écueils à sa performance et sa compétitivité

Innocent M'BADOUA
Libreville / Gabon

Renforcer l'attractivité de la zone, accompagner les opérateurs économiques et accroître les investissements directs étrangers, voilà quelques motifs à l'origine de deux réunions techniques tripartites : ministère de l'Économie, Zone à régime privilégié de Nkok, opérateurs économiques.



Le ministre Immongault vérifiant l'effectivité des opérations de dédouanement.



ici, la rencontre avec les opérateurs économiques installés à Nkok.

REGIS Immongault, ministre de l'Économie s'est rendu hier à la Zerp de Nkok, où il a procédé à la vérification de l'effectivité des opérations de dédouanement et présidé deux réunions techniques. La première réunissant la Haute autorité de la Zerp et les administrations sous-tutelles, parties prenantes du fonctionnement du Guichet unique de cette Zone; la seconde mettant face à face, administrations et entreprises de la Zerp. Dans les deux cas, il a été question de diagnostiquer les écueils qui freinent la pleine performance de la Zerp, et pro-

poser les solutions dans le sens de l'accroissement de la compétitivité de ce pôle de référence des investissements privés au Gabon. L'existence d'un guichet unique, pour toutes formalités d'importations et d'exportations des biens, suppose la diligence des administrations : Douanes, Impôts, Concurrence et consommation, Travail, Immigration, etc. Concernant les administrations sous sa tutelle, le ministre Immongault a fait ce constat: " *Le problème était la relation avec les services centraux. Un exemple : le service des*

Douanes doit se faire ici (Guichet Unique de Nkok, ndlr). Cela passe par la mise en place d'un système informatique et d'une connexion entre le service de Douane de Nkok et les services centraux. Pareillement, pour les Impôts. Certes, il y a eu des améliorations, mais il faut aller plus loin pour que les agents qui y travaillent délivrent tous les documents administratifs dans les temps requis". Plus précisément, ce qui freinait la totale performance du guichet unique était, pour les Douanes, la "délégation de signature" au représentant de cette

administration à Nkok, pour les documents suivants : le certificat d'origine (des produits), le certificat d'empôtement (délivré par la Douane pour authentifier le contenu des conteneurs) et le fonctionnement optimal de Sindara (système informatique de gestion de la Douane). En rapport avec l'administration les Impôts, la préoccupation soulevée par la Haute autorité de la Zerp a été celle du LIIR (Logiciel intégré pour l'imposition et le recouvrement) et sa connexion aux services centraux, la présence d'un agent

comptable ou receveur "car les paiements continuent de se faire au comptant", a affirmé la Haute autorité. Les autres préoccupations en rapport avec les administrations, sont relatives au passage aux frontières des investisseurs venant ou partant de Nkok, la délivrance dans les délais requis des autorisations de travail pour les expatriés, le transport des devises pour les familles... Avec les entreprises installées à Nkok, sont revenues les questions relatives aux ressources humaines, à la qualité des

infrastructures pour le transport des consommations intermédiaires de l'intérieur du pays vers la Zone de Nkok, et, des produits finis ou semi-finis de Nkok vers les ports. Les applaudissements des chefs d'entreprises, au terme des réponses données par le ministre de l'Économie et ses directeurs généraux, laissent supposer que les opérateurs économiques ont été satisfaits. En contre partie, Régis Immongault a dit que l'administration souhaite "aussi que les opérateurs économiques jouent le jeu de la transparence et de la bonne gouvernance". Cas du Port sec de Nkok où les contenus et la traçabilité des conteneurs restent inconnus de l'administration des Douanes. D'autres problèmes soulevés pendant les échanges relèvent du management interne des entreprises : diversification des commandes, des clients et des fournisseurs, commercialisation sur les marchés internationaux, etc.

Sni/ Lotissement Mangouba

Déjà plus de 600 parcelles disponibles!

Willy NDONG
Libreville/Gabon

La Société nationale immobilière développe un grand projet d'aménagement de parcelles dans la commune d'Akanda. Financé par un pool bancaire avec la garantie de l'État, les 1865 parcelles à produire au total par la Sni permettront de loger, à terme, environ 13.000 personnes. La commercialisation devrait être relancée, dans un futur proche grâce à la réalisation des voies d'accès et des réseaux d'eau et d'électricité.

C'EST certainement l'un des programmes immobiliers les plus importants du moment mais aussi le plus méconnu du grand public et qui pourrait, pourtant, reconfigurer le visage de la capitale. Pour les rares visiteurs de ce chantier, Libreville, asphyxiée, tient

enfin là sa véritable extension. En effet, la Société nationale immobilière (SNI) est propriétaire d'un terrain dans la commune d'Akanda au lieu-dit « Mangouba ». Celui-ci permettra de dégager, au terme des travaux d'aménagement et de morcellement, près de 2000 parcelles. Pour la mise en valeur de cet espace, la SNI a fait le choix d'aménager une première phase de 731 parcelles sur une superficie de 75 hectares. Le projet, d'un coût total de 24 milliards de francs, a bénéficié d'un financement de la part du pool bancaire composé de la BICIG et l'UGB, à hauteur de 14,3 milliards, le reliquat devant être financé par les apports des acquéreurs. Selon la SNI, les 731 parcelles actuellement commercialisées sont classées en deux (2) catégories : mis sur le marché à 40.000 francs le mètre carré, les



Quelques compatriotes ont déjà débuté la construction de leurs habitations.

462 lots de la première catégorie sont destinés aux constructions en rez-de-chaussée ou duplex. Cédés à 60.000 francs le mètre carré, les 269 de la seconde sont affectés aux bâtiments de type R+2 à R+3 ; les rez-de-chaussée étant réservés aux commerces et les étages aux bureaux et habitations. « Il convient de préciser que les coûts indiqués permettent de garantir, d'une part, le remboursement de toutes les sommes en capital, intérêts, frais et accessoires qui

sont dues au Pool bancaire Bicig et UGB et, d'autre part, la rémunération de tous les autres partenaires du projet (géomètres, cabinet de contrôle technique, agences immobilières etc...) », a expliqué l'un des responsables de la SNI. **Commercialisation*** Pour assurer la commercialisation de ce programme, la Société nationale immobilière, en plus de son service commercial, s'est entourée des agences immobilières de la place à savoir : Giv,

BICP, House Investment , SCI abi, Agence Confort et Immo-Progest. « A l'issue de la commercialisation des 731 parcelles ci-dessus mentionnées, la SNI ambitionne de poursuivre les travaux d'aménagement de la deuxième phase qui s'étend sur une superficie de 45 hectares. Par ailleurs, la SNI avec la collaboration de la municipalité d'Akanda, notamment la mairie du premier arrondissement, et les différents collectifs des populations concernées, réalise, depuis 2015, des travaux d'aménagement de ses sites fortement occupés par des compatriotes dépourvus de tout titre d'occupation », a-t-il souligné. Pour la SNI, le but de cette dernière opération vise à améliorer les conditions de vie des populations qui y vivent par la création des voies de desserte et l'installation des réseaux d'eau et d'électricité. « Tous ces compatriotes sont systématiquement in-

tégrés et leurs situations foncières sont régularisées au terme du paiement de leur parcelles qui s'étale sur cinq (5) an au plus. A ce jour, 380 familles ont déjà été intégrées », indique un ingénieur présent sur le site qui a par ailleurs précisé que le coût au mètre carré des parcelles concernées varie entre 8000 et 27.000 francs. A terme, il s'agit de 1865 parcelles qui permettront d'accueillir au moins 13 000 personnes. « Pour booster la commercialisation, la SNI, le gouvernement et les banques travaillent en ce moment en étroite collaboration, en vue de boucler le financement destiné à réaliser les travaux suivants qui sont à la charge de l'Etat : la voie d'accès, les voiries structurantes à l'intérieur du lotissement, l'adduction en eau et électricité », indique-t-on du côté de la SNI.

CHANGEMENT
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 09/01/2018

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1973	1USD =	547,864	1 USD	567,039
CAD	1,4880	1CAD =	440,831	1 CAD	464,356
JPY	135,3400	1JPY =	4,847	100 JPY	504,002
GBP	0,8841	1GBP =	741,924	1 GBP	774,481
CHF	1,1709	1CHF =	560,216	100 CHF	58 732,26
ZAR	14,8924	1ZAR =	44,046	100 ZAR	4 580,29
MAD	11,1985	1MAD =	58,575	1 MAD	60,91
CNY	7,7816	1CNY =	84,296	1CNY	86,82
KES	121,1400	1KES =	5,415	1KES	5,58

INDICES BOURSISERS

	en date du	
CAC 40	09/01/2018	5 490,97
DOW JONES	09/01/2018	25 264,42

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
09 Janvier 2018: 67,62